

## CONSEIL MUNICIPAL DU 31 Mai 2018

115x18

### DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL DANS LE CADRE DU « FONDS RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE »

Le Maire indique que le Conseil Régional PACA a mis en place un dispositif d'aide financière destiné à soutenir l'investissement local. Le taux de subvention maximum est de 30% du montant hors taxe des travaux et l'aide est plafonnée à 200 000 €.

Le Maire propose de présenter au titre du FRAT 2018 le projet d'aménagement du chemin de Velaux, qui comprend les travaux nécessaires à la création d'un trottoir (terrassements, construction d'un mur de soutènement, élargissement de la voie...), permettant de disposer d'un cheminement piéton sécurisé entre les quartiers de Plan de Campagne et de la Voilerie. Ainsi les enfants du noyau villageois de Plan de Campagne pourront se rendre à pied à l'école de la Voilerie.

Pour information, ce projet avait été présenté auprès du Conseil Régional sur le FRAT 2017, telle que le prévoyait la délibération du conseil municipal du 27 avril 2017 n°69X17, mais celui n'avait pas été jugé prioritaire compte tenu du contexte budgétaire.

Les travaux n'ayant pas été réalisés, Le Maire propose de présenter à nouveau ce projet.

Cette opération s'inscrit dans les critères d'éligibilité suivant :

=> aménagement des espaces publics et requalification de la voirie au profit des modes de déplacement doux

Le plan de financement est le suivant :

<b>Opération</b>	<b>Montant HT</b>
Élargissement chemin de Velaux	377 307,00 €
Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional (dispositif FRAT) 30%	113 192,10 €
Autofinancement commune	264 114,90 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la demande de subvention relative à cette opération et son plan de financement
- SOLLICITE l'aide du Conseil Régional à hauteur de 113 192,10 €.
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération

- AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer l'acte d'engagement prévu dans le dispositif.
- PRÉCISE que les crédits correspondants figurent au budget
- SE PRONONCE comme suit :  
POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 1<sup>er</sup> Juin 2018  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA